

MUTEX

RAPPORT ANNUEL 2018

SOMMAIRE

1 RAPPORT DE GESTION

2 RAPPORT FINANCIER

3 RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

1 RAPPORT DE GESTION

- 1.1. Faits marquants de l'exercice
- 1.2. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice
- 1.3. Activités de recherche et développement
- 1.4. Activités et résultats 2018
- 1.5. Groupe, entités liées, et entités avec lien de participation
- 1.6. Résultats financiers sur 5 ans
- 1.7. Délais de paiement des fournisseurs et des clients
- 1.8. Perspectives
- 1.9. Rapport sur le gouvernement d'entreprise
- 1.10. Déclaration de performance Extra-Financière

1.1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2018 est la première année du nouveau plan de stratégie opérationnelle de MUTEX « MAP 20-20 ».

A horizon 2020, ce plan qui se décline selon 3 axes, concrétise déjà plusieurs réalisations en 2018 :

- **Etre la préférence des mutuelles :**
 - L'adaptation des offres en Prévoyance Collective avec la mise en place la nouvelle offre collective (NOC);
 - Le démarrage du projet de refonte des offres Epargne Retraite incluant des outils d'aide à la vente et le déploiement de services en lignes associés ;
 - La création au 1^{er} juillet 2018 d'une nouvelle Direction Collectif Sur Mesure regroupant l'ensemble des équipes qui contribuent directement au développement et à la maîtrise du portefeuille Prévoyance Collective (Distribution, Actuariat, Gestion).
- **Sécuriser l'investissement des actionnaires :**
 - Le déploiement de nouveaux outils de modélisation permettant d'améliorer le pilotage prospectif de la solvabilité et de répondre aux exigences réglementaires tant pour la production des comptes et reportings en norme Solvabilité 2, que pour la production du rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA).
 - La sortie des contrats Santé qui se poursuit vers les mutuelles référentes avec notamment l'arrêt, début décembre 2018, de l'activité opérationnelle de la plateforme AIA, étape importante de ce processus.
- **Etre une entreprise agile et collaborative :**
 - La mise en œuvre du projet MMS « MUTEX Move to Synapse » qui a abouti au déménagement de l'ensemble des équipes MUTEX en novembre 2018 dans un nouvel Immeuble proposant des aménagements plus propices au travail collaboratif ;
 - Le lancement en fin d'année du nouveau site « MUTEX.fr » plus moderne avec une navigation simplifiée et rapide.

L'année 2018 a également été marquée par le transfert du portefeuille de MUTEX Collectives à MUTEX. En effet, MUTEX Collectives (ex MNP) qui était substituée auprès de MUTEX Union, a demandé le dénouement de sa convention de substitution avec l'Union et l'approbation du transfert de son portefeuille à MUTEX.

L'arrêté de transfert du portefeuille a été publié au Journal Officiel le 24/11/2018. Au plan comptable, la mise en œuvre du dénouement de la substitution et du transfert de portefeuille entre MUTEX Collectives et MUTEX ont été opérés en date du 01/01/2018 sur la base des éléments d'actifs et de passifs (respectivement égaux à 29 516 K€) portés par l'Union dans le cadre de la substitution et identifiés dans la convention de transfert signée entre MUTEX Collectives et MUTEX le 29/06/2018. Les flux techniques, financiers et de gestion rattachés au portefeuille transféré et portés transitoirement par l'Union au titre de la période intercalaire (du 01/01/2018 au 24/11/2018) ont également été restitués à MUTEX Collectives puis à MUTEX. Au 31/12/2018, MUTEX Union ne porte donc plus aucun engagements au titre de ce portefeuille.

Au plan financier, l'année 2018 s'inscrit dans la continuité de 2018 avec le maintien d'un environnement de taux bas qui n'a en conséquence pas occasionné de baisse de taux techniques. S'agissant des marchés Actions, l'année 2018 marque une forte baisse des marchés (-11%) accentuée particulièrement en fin d'année.

Sur le plan réglementaire, l'année 2018 a été impactée :

- La mise en place de la Flat Tax ;
- La préparation et la mise en place du prélèvement à la source à compter du 1er janvier 2019 ;
- La loi RGPD - Règlement Général de la Protection des données du 20/06/2018 qui comporte de nouvelles obligations destinées à protéger les données personnelles que détiennent les entreprises ;
- La Directive sur la Distribution en Assurance (DDA) ayant pour objet de renforcer la protection de la clientèle.

1.2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'UEXERCICE

Néant.

1.3. ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Néant.

1.4. ACTIVITES ET RESULTATS 2018

Le chiffre d'affaires brut de MUTEX est composé des primes relevant de son activité d'assureur direct (861 M€), des primes relatives à des acceptations en réassurance (166 M€) dont l'activité de MUTEX Union réassurée à 100% pour 49 M€.

DIFFUSION DES PRODUITS

MUTEX est une société mixte dont le chiffre d'affaires est majoritairement orienté vers la Prévoyance.

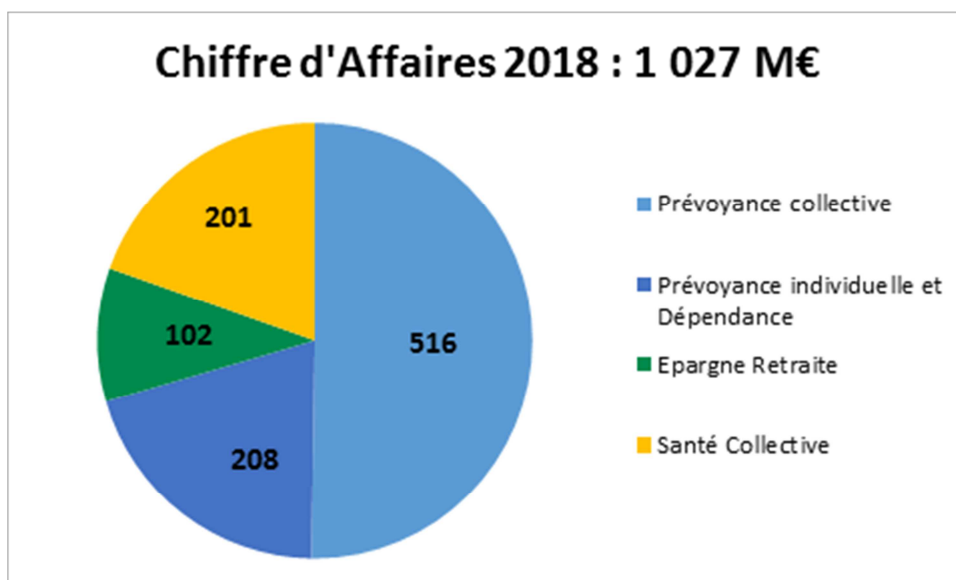
La gamme des produits proposés par MUTEX couvre largement les besoins de protection complémentaire des particuliers, des professionnels, des entreprises, des organismes de l'Economie Sociale et Solidaire et des collectivités publiques.

Par ailleurs, MUTEX peut proposer et inclure avec ses offres, des produits mis en œuvre par des partenaires :

- Rentes de conjoints et Rentes éducation avec l'O.C.I.R.P. ;
- Epargne salariale et PERCO avec Interexpansion-Fongépar ;
- Assistance avec I.M.A. et R.M.A.

En 2018, les primes brutes de MUTEX représentent 1 027 M€ dont 1,4 M€ au titre d'entrées de portefeuilles constatées sur l'exercice.

Répartition des cotisations par activité :



ACTIVITE

En 2018, MUTEX a émis 1 027 M€ de cotisations d'assurance dont 166 M€ au titre d'acceptations.

Activité en M€	31/12/2018	31/12/2017	Var %
Assurance directe	861	826	4%
Acceptations	166	175	-5%
TOTAL	1 027	1 001	3%

Les comptes techniques d'assurance vie et non vie de MUTEX présentent les montants suivants :

Primes Nettes en M€	31/12/2018	31/12/2017	Var %
Primes Brutes Non Vie	686	671	2%
Primes Brutes Vie	341	330	3%
Sous total Primes Brutes	1 027	1 001	3%
Primes cédées	-222	-203	9%
TOTAL	806	798	1%

L'augmentation du chiffre d'affaires est principalement concentrée sur la Prévoyance Collective qui progresse de 22 M€.

Provisions Techniques en M€	31/12/2018	31/12/2017	Var %
Non Vie	2 701	2 594	4%
Vie	4 771	4 734	1%
TOTAL	7 472	7 328	2%

Les provisions techniques Non Vie progressent de 4% principalement en lien avec l'évolution du chiffre d'affaires.

GESTION FINANCIERE

Portefeuille de placements en M€	31/12/2018		31/12/2017	
	Valeur comptable nette	Plus ou moins-values latentes	Valeur comptable nette	Plus ou moins-values latentes
Placements				
Terrains et constructions	37	4	37	2
Autres placements	7 597	1 145	7 409	1 331
Sous total Placement hors contrats en UC	7 634	1 148	7 446	1 333
Placements affectées aux contrats en Unités de Comptes	35	0	36	0
TOTAL	7 669	1 148	7 482	1 333

* valeur nette comptable état des placements c'est à dire après surcotes / décotes

Au 31/12/2018, les placements sont en plus-values latentes de + 1 148 M€ dont + 1 030 M€ au titre des valeurs amortissables et + 118 M€ au titre des valeurs non amortissables.

La quote-part mentionnée à l'article L. 344-1 du Code des assurances et exprimée en pourcentage de la valeur de l'ensemble des placements appartenant à l'entreprise et des autres actifs affectables à la représentation des engagements réglementés, évalués conformément aux dispositions de l'article R. 343-11, s'élève à 60,67% au 31/12/2018.

Placements en Valeur de Réalisation (en %)*	31/12/2018	31/12/2017
Obligations et assimilés, OPCVM obligataires	83,9%	85,2%
Actions, OPCVM actions	5,7%	6,7%
OPCVM monétaires	0,9%	0,5%
Autres OPCVM (Diversifiés, Alternatifs, ...)	2,6%	2,2%
Immobilier	3,0%	3,0%
Autres	3,8%	2,4%
SOUS TOTAL EN M€	8 252	8 209
Créances pour dépôts espèces	530	570
TOTAL EN M€	8 783	8 779

* hors placements affectés aux contrats en UC

Au 31/12/2018, la répartition des placements est cohérente avec les contraintes d'écoulement des provisions techniques au passif. Ces provisions techniques étant constituées majoritairement en assurance vie d'engagements d'épargne-retraite et, en assurance non vie, de rentes d'invalidité, le principe d'une gestion financière majoritairement basée sur des obligations à taux fixe a été retenu.

En pratique, MUTEX détermine son niveau de prise de risque en définissant les limites admises au regard des différents risques financiers (risque de marché, risque de signature, ...) et fixe de manière détaillée ses contraintes de liquidités dans le temps.

Dans ce cadre, la gestion de l'ensemble des valeurs côtées du portefeuille est ainsi réalisée, sous le contrôle de MUTEX, par la société de gestion OFI AM détenue par une holding dont l'un des actionnaires Ofivalmo Partenaires est détenu à hauteur de 34% par MUTEX. Les autres valeurs sont gérées en direct par MUTEX.

Placements affectés aux contrats en UC en %	31/12/2018	31/12/2017
Obligations et assimilés, OPCVM obligataires	2,8%	3,0%
Actions, OPCVM actions	11,8%	12,4%
Autres OPCVM (Diversifiés, Alternatifs, ...)	85,4%	84,6%
TOTAL EN M€	35	36

Concernant les placements affectés aux contrats d'assurance en unités de compte, il s'agit de parts d'OPCVM achetées pour adosser les engagements d'assurance vie. De fait, ce sont les assurés qui supportent les risques financiers, leurs contrats étant revalorisés ou dévalorisés en permanence en fonction de l'évolution de la valeur des supports choisis.

RESULTAT NET

Résultat net en M€	31/12/2018	31/12/2017	Var en %
Non vie	-15	-8	-95%
Vie	38	38	1%
Résultat technique net	23	30	-23%
Résultat non technique	10	7	32%
Résultat avant impôt	33	38	-12%
Impôt sur les sociétés	-0	11	-100%
Résultat net	33	26	26%

Le résultat technique Non Vie fait état d'un niveau de sinistralité comparable à 2017. En 2018, il est grévé par des provisionnements ponctuels liés à des dépréciations de créances en lien avec la mise en place de la DSN d'une part, et l'arrêt de la plateforme de gestion des contrats Santé AIA d'autre part.

Le résultat financier fait ressortir un taux de rendement comptable global de 2,69% en 2018 contre 2,84% en 2017, soit une baisse de 15 points de base du fait d'une politique conservatrice en terme de dégagement de plus-values sur valeurs non amortissables. En effet, hors prise en compte des plus-values réalisées sur valeurs non amortissables, le taux de rendement de l'exercice ne diminue que de 5 points de base par rapport à 2017.

AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé que la somme constituée :

- du bénéfice de l'exercice : 33 M€
- majoré du report à nouveau : 31 M€

soit affectée :

- à la distribution de dividendes: 11 M€
- et en report à nouveau pour le solde : 53 M€

soit un total réparti de 64 M€.

La proposition de dividende se traduirait par le versement d'une somme de 4,42 € pour chacune des 2 486 820 actions composant le capital social.

DIVIDENDES VERSES SUR 3 ANS

	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Nombre d'actions	2 486 820	2 486 820	2 486 820
Montant mis en distribution (en M€)	11	9	7
Dividende / action (en €)	4,42	3,52	2,73

MONTANT ET MODALITES DE REPARTITION DE LA PARTICIPATION AUX BENEFICES EN FAVEUR DES ASSURES

Avant l'incorporation au 01/01/2018 d'une partie de la dotation aux bénéfices 2017 (17 M€), la provision pour participation aux bénéfices s'élevait à 41 M€. Par ailleurs, au 01/01/2018 la provision pour participation aux bénéfices a également été augmentée de la provision constituée au sein de MUTEX Collectives et transférée à MUTEX SA pour un montant de 15 M€

MUTEX établit un compte de participation aux résultats conformément au Code des assurances. Au 31 décembre 2018, le montant de la dotation à la provision pour participation aux bénéfices est de 23 M€.

MUTEX dispose d'un délai maximum de huit ans pour affecter cette somme aux provisions mathématiques.

Le niveau final de la provision pour participation aux bénéfices (hors acceptations) est de 61 M€ au 31 décembre 2018 dont une partie (20 M€) sera incorporée aux provisions le 1^{er} janvier 2019.

STRUCTURE FINANCIERE ET SOLVABILITE

Structure bilantielle en M€	31/12/2018	31/12/2017	Var en %
Placements (en valeur comptable)	7 374	7 227	2%
Dépôts des réassureurs	-311	-345	-10%
Débiteurs et créiteurs d'exploitation	306	434	-30%
Provisions techniques nettes	-6 575	-6 546	0%
Fonds propres			
Capital et primes d'émission	307	307	0%
Réserve de capitalisation	419	421	0%
Autres réserves	33	15	115%
Résultat	33	26	26%
Passifs subordonnés	1	1	0%
TOTAL	793	770	3%

La société porte au 31/12/2018, 7 472 M€ de provisions techniques brutes, dont 897 M€ cédées à des réassureurs. En contrepartie, elle détient 7 374 M€ de placements en valeur comptable, dont 530 M€ de créances pour dépôts espèces auprès des cédantes (pour l'essentiel auprès de MUTEX Union).

Hors évolution de la réserve de capitalisation, les fonds propres augmentent essentiellement grâce au résultat de l'exercice 2018 (33 M€).

CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES

Pour l'exercice 2018, ces charges s'élèvent à 21 K€.

Les charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des Impôts sont relatives aux locations de véhicules de tourisme au sens de l'article 1010 du même code.

1.5. GROUPE, ENTITES LIEES ET ENTITES AVEC LIEN DE PARTICIPATION

Participations détenues	Libellé	Siège	Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice	Capital (en K€)	Quote-part du capital détenu	Valeur brute des titres détenus en K€	Valeur nette comptable des titres détenus en K€
Entre 10 % et 50%	OFIVALMO Partenaires	20-22 rue Vernier 75017 PARIS	15 696	336	10 000	34,0%	3 842	3 842
	S.C.I. Mutualité de l'isère	226 cours de la Libération 38000 Grenoble	15 974	1 951	89	15,5%	1 164	1 164

MUTEX détient une participation de 34% dans la société OFIVALMO Partenaires qui détient, par l'intermédiaire d'une holding, une participation dans OFI AM, société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), à laquelle MUTEX délègue la gestion des valeurs cotées de son portefeuille.

1.6. RESULTATS FINANCIERS SUR 5 ANS

	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Capital en fin d'exercice						
Capital social (en M€)	37	37	37	37	37	37
Nombre d'actions	2 486 820	2 486 820	2 486 820	2 486 820	2 486 820	2 486 820
Opération et résultat de l'exercice (en M€)						
Chiffre d'affaires	1 027	1 001	1 164	1 126	1 164	1 245
Résultat avant impôts	33	38	37	19	-20	14
Impôt sur les bénéfices	-0	11	9	6	0	0
Résultat après impôts	33	26	28	13	-20	14
Résultat par action (en €)						
Résultat avant impôts	13	15	15	7	NS	6
Résultat après impôts	13	11	11	5	NS	6
Personnel						
Effectif moyen pendant l'exercice	594	585	597	562	535	535
Montant de la masse salariale y compris provisions (en M€)	31	33	31	29	28	24

1.7. DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

MUTEX, conformément à l'article D441-4 du Code de commerce, modifié par le décret n° 2017-350 du 20 mars 2017 - art.1, procède au suivi (en nombre et montant cumulé) de l'ensemble de ses factures fournisseurs et clients.

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations qui figurent dans le tableaux ci-dessous, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

	Facture reçues non réglées à la date de clôture dont le terme est échu						Facture émises non réglées à la date de clôture dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Montant Total TTC des factures concernées	801	762	98	6	53	918	46	279	98	0	323	701
% du montant des achats de l'exercice	1%	1%	0%	0%	0%	2%						
% du CA de l'exercice hors Assurance et réassurance							2%	12%	4%	0%	14%	31%
Nombre de factures	108	69	9	8	7	201	3	44	4	2	70	120

1.8. PERSPECTIVES

MUTEX poursuivra en 2019 le déploiement de son plan de stratégie opérationnelle MAP 20-20, avec la mise en œuvre des projets initiés en 2018, ainsi que de nouveaux projets issus de la déclinaison des 3 axes majeurs de ce plan :

- Etre la préférence des mutuelles ;
- Sécuriser l'investissement des actionnaires ;
- Etre une entreprise agile et collaborative.

Par ailleurs, MUTEX continuera son désengagement sur l'activité Santé en lien avec ses mutuelles actionnaires.

1.9. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE

Composition du Conseil d'Administration Société Mutex 2018	Autre(s) mandat(s) détenu(s) en SA en 2018 (à compléter)
Corine BENOIT Administrateur - depuis le 26/03/2018	NEANT
Mithé BERDER Administrateur - depuis le 29/06/2017	Administratrice de VVY INVEST
Thomas BLANCHETTE Administrateur - depuis le 29/06/2017	Président Chorum Conseil SA
Gilles BODDELE Administrateur - depuis le 29/06/2017	Administrateur de VVY Invest Administrateur de Sphéria Vie
Sandrine BONNET Administrateur - depuis le 29/06/2017	NEANT
Sophie CHASTAIN-LOPEZ Administrateur - depuis le 29/06/2017	Administrateur Prévoyance Aésio Macif
Marcel CTIBORSKY Administrateur - depuis le 29/06/2017	Administrateur de SPHERIA VIE Membre du Conseil de Surveillance SA Harmonie Conseil
Marianne DE CIDRAC Administrateur - depuis le 29/06/2017 Fin le 26/03/2018	NEANT
Patrick DUPLAN Administrateur - depuis le 18/10/2017	NEANT
Isabelle DRENO Administrateur - depuis le 29/06/2017	Membre du Comité de Surveillance : KRG Membre du Directoire : SAFM SAS Membre du Directoire : Domaine Baudoin SAS
Nicolas GOMART Administrateur - depuis le 29/06/2017	Vice-président du Conseil d'Administration AMF Assurances Vice-président du Conseil d'Administration CARDIF IARD Administrateur OFIVALMO Partenaires
Daniel ESCOLAN Administrateur - depuis le 26/10/2018	//
Stéphane JUNIQUE Administrateur - depuis le 29/06/2017	Administrateur VVY INVEST Membre du Conseil de Surveillance de VISAUDIO Membre du Conseil de Surveillance de la SAS HOSPI GRAND OUEST Membre du Conseil de Surveillance de la SAS FFONCIERE HOSPI GRAND OUEST Membre du Cosneil de Surveillance de la FONDATION DE L'AVENIR
Brigitte LESOT-CARON Administrateur - depuis le 29/06/2017 Fin 26/10/2018	NEANT
Yves PERRIN Administrateur - depuis le 29/06/2017	Président SAS SOGO TRAVEL Administrateur SAS CAP Vacancier Administrateur VISAUDIO
Corinne PRISTOV-CORON Administrateur - depuis le 29/06/2017	NEANT
Elisabeth RUDELLI TELLIER Administrateur - depuis le 29/06/2017	Administratrice de SPHERIA VIE
Dominique SALABERT Administrateur - depuis le 29/06/2017	NEANT
Alain TISON Administrateur - depuis le 29/06/2017	NEANT
Catherine TOUVREY Administrateur - depuis le 29/06/2017	Administratrice UMR

LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES (HORS CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES ET CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES)

LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES 2018 PRESENTATION CA 25/03/2019					
CONVENTIONS REGLEMENTEES ET AVENANTS AUTORISES EN 2018					
LIBELLE	CO-SIGNATAIRE(S)	ENTREE EN VIGUEUR	DUREE	TERME	DERNIERE VALIDATION AG
Traité de réassurance 100% - Avenant n°6	Mutex Union				
Convention de gestion et de services	Mutex Union; Carel Mutuelle	31/12/2018	Tacite reconduction		
Convention de délégation de gestion et de services	Carel Mutuelle	01/01/2019	Tacite reconduction		
Convention de transfert	Mutex Union	31/12/2018	Application unique		
CONVENTIONS REGLEMENTEES ET AVENANTS AUTORISES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET POURSUIVANT LEURS EFFETS EN 2018					
LIBELLE	CO-SIGNATAIRE(S)	ENTREE EN VIGUEUR	DUREE	TERME	DERNIERE VALIDATION AG
Contrat d'apport en nature	Mutex Union	01/01/2011	Indéterminée		2017
Convention de transfert de portefeuille	Mutex Union	01/01/2011	Indéterminée		2017
Avenant n°1 au contrat d'apport en nature et à la convention de transfert de portefeuille	Mutex Union	11/07/2014	Indéterminée		2017
Convention d'accès au fonds social de l'UNPMF	Mutex Union	21/06/2012	Tacite reconduction		2017
Convention de groupement de fait	Mutex Union	22/12/2011	Indéterminée		2017
Convention de groupement de fait - Avenant n°1	Mutex Union	13/12/2016	Indéterminée		2017
Traité de réassurance 100%	Mutex Union	01/01/2011	Indéterminée		2017
Traité de réassurance 100% - Avenant n°1	Mutex Union	01/01/2012	Indéterminée		2017
Traité de réassurance 100% - Avenant n°2	Mutex Union	01/01/2013	Indéterminée		2017
Traité de réassurance 100% - Avenant n°3	Mutex Union	01/01/2016	Indéterminée		2017
Traité de réassurance 100% - Avenant n°4	Mutex Union	01/01/2016	Indéterminée		2017
Traité de réassurance 100% - Avenant n°5	Mutex Union	01/01/2017	Indéterminée		
Protocole d'accord	Mutuelles actionnaires	13/12/2016	Indéterminée		2017
Convention de gestion et de services	Mutex Union; Carel Mutuelle	01/01/2012	Tacite reconduction	31/12/2018	2017
Convention de gestion et de services - Avenant n°2	Mutex Union; Carel Mutuelle	01/07/2015	Tacite reconduction	31/12/2018	2017

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL (ARTICLE L 225-129-1 ET L 225-129-2 DU CODE DE COMMERCE)

Néant.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE PREVUES A L'ARTICLE L 225-51-1 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de MUTEX du 29 juin 2017, et en application des dispositions de l'article L 225-56 du Code de commerce, des articles L 322-3-2 et R 322-168 du Code des assurances et des dispositions des articles 14-4 et 15-2 des statuts de MUTEX, la Direction Générale de MUTEX est assumée par le Directeur Général.

Celui-ci est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstance au nom de la Société.

Il exerce ces pouvoir dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

D'autre part, en application des dispositions de l'article L 225-53 du Code du commerce, des articles L 322-3-2 et R 322-168 du Code des assurances et des dispositions des articles 14-4 et 15-3 des statuts de MUTEX, et sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration de MUTEX du 29 juin 2017 a décidé aussi de nommer un Directeur Général Délégué.

1.10. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

La Déclaration de performance extra-financière pour l'année 2018 présente les différents éléments requis par la loi pour MUTEX et pour le groupe VYV afin d'apporter une vision holistique du groupe, de ses risques et des politiques déployées tout en mettant en exergue les spécificités de MUTEX.

2. RAPPORT FINANCIER

3.1 Comptes sociaux au 31 décembre 2018

3.2 Annexe aux comptes sociaux

Bilan Actif au 31 décembre 2018

BILAN ACTIF EN K€	31/12/2018	31/12/2017
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :	0	0
2 Actifs incorporels :	3 346	1 090
3 Placements :	7 338 887	7 191 751
3a Terrains et constructions	36 927	36 927
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	20 833	30 762
3c Autres placements	6 750 700	6 554 028
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	530 427	570 034
4 Placements des contrats en unités de compte	34 692	35 505
5 Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques :	897 273	781 535
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	0	0
5b Provisions d'assurance vie	72 115	64 529
5c Provisions pour sinistres (vie)	84 906	59 238
5d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	192 503	144 644
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)	0	0
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)	0	0
5g Provisions d'égalisation	79 454	87 718
5h Autres provisions techniques (Vie)	0	0
5i Autres provisions techniques (Non-Vie)	468 296	425 406
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte	0	0
6 Créances :	521 893	505 551
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	353 115	364 654
6aa Primes restant à émettre	206 873	226 252
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	146 241	138 402
6b Créances nées d'opérations de réassurance	126 260	97 955
6c Autres créances :	42 518	42 942
6ca Personnel	125	45
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	23 820	14 431
6cc Débiteurs divers	18 573	28 466
6d Capital appelé non versé	0	0
7 Autres actifs :	27 310	28 948
7a Actifs corporels d'exploitation	5 244	2 026
7b Comptes courants et caisse	22 066	26 922
7c Actions propres	0	0
8 Comptes de régularisation - Actif :	421 823	373 901
8a Intérêts et loyers acquis non échus	61 777	66 117
8b Frais d'acquisition reportés	0	0
8c Autres comptes de régularisation	360 047	307 785
Total de l'actif	9 245 224	8 918 281

Bilan Passif au 31 décembre 2018

BILAN PASSIF EN K€	31/12/2018	31/12/2017
1 Capitaux propres :	792 018	768 915
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	37 302	37 302
1b Primes liées au capital social	269 437	269 437
1c Ecart de réévaluation	0	0
1d Autres réserves	421 284	422 461
1e Report à nouveau	30 961	13 458
1f Résultat de l'exercice	33 033	26 257
2 Passifs subordonnés	1 300	1 300
3 Provisions techniques brutes :	7 437 160	7 292 162
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	7 360	7 119
3b Provisions d'assurance vie	4 434 073	4 444 970
3c Provisions pour sinistres (Vie)	187 862	142 741
3d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	544 861	504 605
3e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Vie)	61 247	40 913
3f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Non-Vie)	0	0
3g Provisions pour égalisation	200 525	205 249
3h Autres provisions techniques (Vie)	0	0
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)	2 001 233	1 946 566
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte	34 985	35 527
5 Provisions	2 426	2 609
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	311 096	345 122
7 Autres dettes :	540 380	349 570
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	72 867	83 864
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	267 675	172 768
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	0	0
7d Dettes envers des établissements de crédit	0	0
7e Autres dettes :	199 837	92 938
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise	0	0
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	0	0
7ec Personnel	5 471	5 120
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	13 015	13 682
7ee Créanciers divers	181 351	74 137
8 Comptes de régularisation - Passif :	125 860	123 076
Total du passif	9 245 224	8 918 281

Engagements reçus et donnés au 31/12/2018

EN K€	31/12/2018	31/12/2017
1 Engagements Reçus		
2 Engagements donnés	38 128	15 505
2a Avals, cautions, garanties		
2b Actifs avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur actifs ou revenus	35 169	11 349
2d Autres engagements donnés	2 959	4 156
3 Nantissement des réassureurs	344 821	350 680
4 Valeurs des organismes réassurés		
5 Valeurs appart. Institut Prévoyance		
6 Autres val détenues pour compte tiers		
7 En cours d'inst. financiers à terme		

Comptes de résultat Technique Vie au 31/12/2018

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE VIE EN K€	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 31/12/2018	Opérations nettes 31/12/2017
1 Primes	340 944	49 019	291 925	286 969
2 Produits des placements :	172 877	0	172 877	168 126
2a Revenus des placements	105 365	0	105 365	107 618
2b Autres produits des placements	40 894	0	40 894	39 892
2c Profits provenant de la réalisation des placements	26 618	0	26 618	20 616
3 Ajustements ACAV (plus-values)	6	0	6	2 698
4 Autres produits techniques	19 746	0	19 746	16 596
5 Charges des sinistres :	416 384	67 043	349 341	291 954
5a Prestations et frais payés	371 839	41 375	330 464	279 397
5b Charges des provisions pour sinistres	44 544	25 668	18 877	12 557
6 Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques :	-139 776	-10 519	-129 257	-38 079
6a Provisions d'assurance vie	-121 843	6 729	-128 572	-47 149
6b Provisions sur contrats en unité de compte	-637	0	-637	796
6c Autres provisions techniques	-17 296	-17 248	-48	8 274
7 Participations aux résultats	107 359	1 636	105 723	98 866
8 Frais d'acquisition et d'administration :	54 576	-3 365	57 941	42 579
8a Frais d'acquisition	28 675	0	28 675	20 762
8b Frais d'administration	25 900	0	25 900	23 491
8c Commissions reçues des réassureurs	0	-3 365	3 365	-1 675
9 Charges des placements :	43 530	0	43 530	32 243
9a Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	8 091	0	8 091	7 491
9b Autres charges des placements	10 894	0	10 894	10 461
9c Pertes provenant de la réalisation de placements	24 545	0	24 545	14 291
10 Ajustement ACAV (moins-values)	3 662	0	3 662	0
11 Autres charges techniques	15 351	0	15 351	9 024
12 Produits des placements transférés	0	0	0	0
Résultat Technique de l'assurance Vie	32 486	-5 777	38 263	37 802

Comptes de résultat Technique Non Vie au 31/12/2018

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE EN K€	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 31/12/2018	Opérations nettes 31/12/2017
1 Primes acquises	686 371	172 568	513 803	511 504
1a Primes	686 612	172 568	514 045	510 374
1b Variations des primes non acquises	-242	0	-242	1 131
2 Produits des placements alloués	55 997	0	55 997	58 822
3 Autres produits techniques	11 152	0	11 152	13 459
4 Charges des sinistres :	575 007	96 080	478 927	383 443
4a Prestations et frais payés	537 869	48 220	489 648	249 908
4b Charges des provisions pour sinistres	37 138	47 859	-10 721	133 535
5 Charges des autres provisions techniques	41 776	36 283	5 493	115 771
6 Participations aux résultats	13 071	6 673	6 398	6 955
7 Frais d'acquisition et d'administration :	83 885	19 525	64 360	70 739
7a Frais d'acquisition	33 598	0	33 598	33 708
7b Frais d'administration	50 286	0	50 286	56 079
7c Commissions reçues des réassureurs	0	19 525	-19 525	-19 048
8 Autres charges techniques	36 997	0	36 997	23 115
9 Variation de la provision pour égalisation	11 996	8 138	3 858	-8 509
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	-9 212	5 869	-15 081	-7 728

Comptes de résultat Non Technique au 31/12/2018

COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE EN K€	31/12/2018	31/12/2017
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie	-15 081	-7 728
2 Résultat technique de l'assurance Vie	38 263	37 802
3 Produits des placements :	88 123	84 911
3a Revenus des placements	53 709	54 352
3b Autres produits des placements	20 845	20 147
3c Profits provenant de la réalisation des placements	13 569	10 412
4 Produits des placements alloués	0	0
5 Charges des placements :	22 189	16 284
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais fi	4 124	3 783
5b Autres charges des placements	5 553	5 283
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	12 512	7 218
6 Produits des placements transférés	55 997	58 822
7 Autres produits non techniques	4 659	2 646
8 Autres charges non techniques	5 311	5 237
9 Résultat exceptionnel :	554	246
9a Produits exceptionnels	823	294
9b Charges exceptionnelles	269	49
10 Participation des salariés	0	0
11 Impôt sur les bénéfices	-12	11 277
RESULTAT DE L'EXERCICE	33 033	26 257

Annexe aux comptes sociaux

Faits caractéristiques de l'exercice

Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Référentiel comptable et réglementaire

Changement dans les règles et méthodes ou changement de présentation

Changement d'estimation ou de modalités d'application

Informations sur le bilan

Informations sur le compte de résultat

Autres informations

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Transfert de portefeuille MUTEX Collectives

L'arrêté de transfert du portefeuille de MUTEX Collectives à MUTEX a été publié au Journal Officiel le 24/11/2018. Au plan comptable, la mise en œuvre de ce transfert de portefeuille a pris effet le 01/01/2018 sur la base des éléments d'actifs et de passifs (respectivement égaux à 29 516 K€) portés par l'Union dans le cadre de la substitution et identifiés dans la convention de transfert signée entre MUTEX Collectives et MUTEX le 29/06/2018. Les flux techniques, financiers et de gestion rattachés au portefeuille transféré et portés transitoirement par l'Union au titre de la période intercalaire (du 01/01/2018 au 24/11/2018) ont repris dans les comptes de MUTEX.

Arrêt progressif des Activités Santé :

Début décembre 2018, l'arrêt de l'activité opérationnelle de la plateforme de gestion AIA et la migration de la comptabilité marque une étape importante dans la sortie de l'activité Gestion Santé de MUTEX. Les groupes de travail Mutuelles / MUTEX finalisent les opérations :

- D'Apurement des suspens en gestion et en comptabilité ;
- D'Élaboration des comptes clients ;
- De transfert des risques en cours et comptes de trésorerie.

Pour ce faire, la plateforme de gestion AIA restera toutefois disponible en consultation jusqu'à mi 2019, date prévisionnelle de son arrêt définitif.

Conséquences de la mise en place de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) :

Sur le périmètre de la prévoyance collective, 2018 reste une année difficile quand à la gestion de la DSN. Les retards pris lors de la phase de lancement et ceux issus du traitement des rejets pendant la phase de déploiement, n'ont pas pu être résorbés en 2018.

Ainsi la méthodologie d'estimation des cotisations restant à émettre au 31 décembre au titre de 2018 a été revue afin de prendre en compte ces difficultés de gestion, c'est également le cas pour la méthodologie de dépréciation des provisions pour créances adhérents.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

REFERENTIEL COMPTABLE ET REGLEMENTAIRE

Les comptes annuels de MUTEX sont présentés conformément aux dispositions de la législation du Code de commerce et aux dispositions particulières au secteur de l'assurance :

Règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, modifié par le règlement ANC n° 2016-12 du 12 décembre 2016.

Il est fait application des recommandations de L'Autorité des Normes Comptables (ANC), de l'Ordre des experts comptables et comptables agréés (OECCA) et de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC).

Les principes généraux de la comptabilité ainsi que ceux spécifiques à la comptabilité des sociétés d'assurance ont été appliqués en respectant les règles de prudence, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre. Néanmoins, chaque fois que la compréhension des comptes le requiert, la méthode d'évaluation a été explicitée dans la présente annexe.

L'exercice comptable a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

BILAN ACTIF

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont inscrits au bilan pour leur prix de revient. Les actifs produits par l'entité pour elle-même sont comptabilisés au coût de production.

Les dépréciations sont constatées par le biais d'amortissements calculés selon la méthode linéaire. La durée d'utilisation des logiciels est fixée à trois ans. Cette durée a été portée à dix ans pour l'outil de gestion NSI Collectif amorti par lots au fur et à mesure des mises en production.

Placements immobiliers

Les méthodes d'évaluation des placements immobiliers sont celles prévues par les dispositions réglementaires du Code des assurances (art. R. 343-10).

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition ou de revient.

La valeur de réalisation des immeubles qui figure dans l'état des placements est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement (art. R. 343-11). Les parts de sociétés immobilières ou foncières sont estimées par application des mêmes principes.

Placements dans les entreprises liées ou avec lesquelles MUTEX a un lien de participation

Les critères relatifs aux entreprises liées sont énoncés aux articles L. 233-16 et L. 233-18 du Code de commerce et à l'article L. 345-2 du Code des assurances.

Les entités avec lesquelles MUTEX a un lien de participation sont les entités autres que les entités liées dans lesquelles MUTEX détient directement ou indirectement une participation ; pour l'application de cette disposition, sont présumés être des titres de participation les titres représentant au moins 10 % du capital ainsi que ceux acquis par OPA ou OPE.

Autres placements

Ils sont enregistrés comptablement sur la base de leur prix d'achat ou de revient conformément aux dispositions de l'article R. 343-10 du Code des assurances, les obligations répondant à la définition de l'article R. 343-9 faisant toutefois l'objet d'une correction de valeur par amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée de vie résiduelle. Il s'agit des valeurs amortissables suivantes (1°, 2°, 2° bis et 2° ter de l'article R. 332-2) :

- Obligations et autres valeurs émises ou garanties par l'un des États membres de l'OCDE ainsi que les titres émis par la caisse d'amortissement de la dette sociale instituée par l'article 1er de l'ordonnance n° 96-5 du 24 janvier 1996 ;
- Obligations émises ou garanties par un organisme international à caractère public dont un ou plusieurs États membres de la Communauté européenne font partie ;
- Obligations émises ou garanties par les collectivités publiques territoriales d'un État membre de l'OCDE ;
- Obligations émises par une société commerciale ;
- Obligations, parts ou actions émises par un organisme de titrisation régi par la sous-section 5 de la section 2 du chapitre IV du titre Ier du livre II du Code monétaire et financier ou par un organisme de droit étranger ayant un objet équivalent ;
- Titres participatifs ;
- Titres négociables à court terme rémunérés à taux fixe ou indexé sur un taux usuel sur les marchés interbancaire, monétaire ou obligataire et émis par des personnes morales autres que les États membres de l'OCDE ayant leur siège social sur le territoire de ces États ou des organismes de titrisation régis par la sous-section 5 de la section 2 du chapitre IV du titre Ier du livre II du Code monétaire et financier, dont des titres sont négociés sur un marché reconnu ;
- Titres négociables à moyen terme répondant aux conditions mentionnées à l'article R. 332-14-1 et émis par des personnes morales autres que les États membres de l'OCDE ayant leur siège social sur le territoire de ces États et dont les titres sont négociés sur un marché reconnu.

La surcote ou la décote représente la différence arithmétique entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du titre.

Les amortissements cumulés figurent en compte de régularisation à l'actif (décote) et au passif (surcote) du bilan.

La variation de l'exercice figure en "Autres produits" et "Autres charges" de placements au compte de résultat.

Les valeurs amortissables relevant de l'article R 343-10 du code des assurances et visées par le règlement 2015-11 de l'A.N.C. du 26 novembre 2015 doivent faire l'objet d'une correction de valeur par amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée de vie résiduelle du titre. Au 31/12/2018, une valeur est concernée par ce dispositif, pour laquelle la différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement à amortir sur la durée de vie résiduelle du placement est peu significative (0,5 M€).

L'évaluation des autres placements est faite conformément aux dispositions de l'article R. 343-11 du Code des assurances :

- Les valeurs mobilières cotés et les titres cotés de toute nature sont retenus pour le dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- Les titres non cotés et les prêts sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- Les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds commun de placement sont retenues pour le dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire ;
- Les autres placements sont retenus pour leur valeur comptable déterminée conformément aux articles R. 343-9 et R. 343-10, sauf dans le cas où une autre valeur résulte d'une expertise effectuée en vertu des dispositions prévues à l'article L. 341-4.

Pour les titres inscrits en comptabilité hors coupon couru en application des articles R. 343-9 et R. 343-10, il y a lieu de déduire de l'évaluation les proratas d'intérêts courus depuis la dernière échéance jusqu'à la date de l'inventaire.

Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte

L'estimation de ces placements est soumise aux dispositions de l'article R. 343-13 du Code des assurances. Ces placements font l'objet d'une estimation séparée et sont inscrits au bilan pour leur valeur au jour de l'inventaire.

Provisions pour dépréciation des placements

Provision sur valeurs relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances

Les modalités de comptabilisation et d'évaluation des dépréciations des titres relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances sont définies aux articles 123-6 à 123-9 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015.

- Pour les valeurs amortissables relevant de l'article R. 343-10, lorsque l'entreprise a l'intention et la capacité de détenir ces valeurs jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit.
- Pour les valeurs amortissables relevant de l'article R. 343-10, lorsque l'entreprise n'a pas l'intention ou la capacité de détenir ces valeurs jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré.
- Pour les valeurs non amortissables relevant de l'article R. 343-10, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré.

Les modalités de constitution de la provision pour dépréciation diffèrent selon les horizons de détention et les intentions de cessions des titres :

- Si l'organisme envisage de céder les titres à court terme : quelle que soit la classification du placement, la provision à constituer est égale à la différence entre le prix de revient historique et la valeur de marché au dernier jour ouvré de l'exercice ;
- Si l'organisme n'envisage pas de céder les titres à court terme : une distinction est faite entre titres amortissables et titres non amortissables.

Dans le cadre d'une approche ligne à ligne, si la valeur vénale d'un titre non amortissable est inférieure à sa valeur comptable, il convient de constater une provision pour dépréciation dès lors qu'il y a lieu de considérer que celle-ci présente un caractère durable.

Pour l'appréciation des dépréciations durables, il a été tenu compte des critères suivants :

- Existence d'une provision pour dépréciation durable au 31/12/2017 ;
- Existence d'une moins-value latente supérieure à -20 % pendant les cinq derniers mois précédant la clôture de l'exercice ;
- Existence d'indices objectifs permettant de prévoir un risque de non recouvrabilité de tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Pour les actifs apportés en 2011 par l'UNPMF à MUTEX et provisionnés, l'analyse des moins-values décrites ci-avant a été réalisée à partir des valeurs nettes comptables apportées au 01/01/2011.

Dans le même temps, pour les titres provisionnés en plus-values latentes, une reprise de PDD a été constatée à hauteur de la plus-value latente.

Pour le calcul des provisions, la provision à constituer est égale à la différence entre le prix de revient historique et la valeur d'inventaire. Dans les comptes 2018, la valeur d'inventaire des placements provisionnés est égale à une valeur recouvrable estimée à l'issue d'un horizon de détention de huit ans maximum. Cette durée est compatible avec la duration des passifs, les contraintes de trésorerie et les taux de rotations historiques constatés sur les portefeuilles actions. Cette valeur recouvrable est estimée par classe d'actifs de la façon suivante :

- Pour les actions, le calcul de la valeur recouvrable résulte de la combinaison de deux méthodes : une méthode stochastique qui intègre une volatilité historique observée sur huit ans maximum et un taux d'actualisation sans risque (OAT huit ans maximum) et une méthode patrimoniale dite d'actualisation des fonds propres basée sur des hypothèses de projection de résultats et de distribution de dividendes, actualisée au taux sans risque (OAT huit ans maximum) majoré d'une prime de risque. Le cours in fine retenu résulte d'un cours moyen calculé avec une pondération de 2/3 pour la méthode stochastique et 1/3 pour l'autre méthode ;
- Pour les OPCVM, la valeur recouvrable est déterminée par application du taux sans risque à la valeur de marché au 31 décembre 2018 majoré d'une prime de risque en fonction de la nature des sous-jacents sur un horizon de détention envisagé de huit ans maximum ;
- Pour le cas spécifique des TSDI ou obligations perpétuelles classés en valeurs amortissables jusqu'à la date de call puis en valeurs non amortissables au-delà si le titre n'a pas fait l'objet d'un remboursement, une provision est constatée sur les valeurs non amortissables à hauteur de la moins-value ;
- Pour les produits structurés, la valeur recouvrable a été déterminée en fonction des caractéristiques propres à chaque ligne de placements.

Pour l'ensemble des titres ci-dessus, qui respectent les critères de dépréciation durable et pour lesquels une durée de détention a été définie pour la détermination de leur valeur recouvrable, la cession de ces titres avant le terme de cette durée de détention ne peut intervenir qu'à partir du moment où leur valeur de réalisation devient supérieure à leur valeur nette comptable à la fin du dernier exercice.

Pour les participations non cotées pour lesquelles il n'y a pas de critère de détention défini, les PDD constituées sont égales à la différence entre le prix de revient historique des titres et leur valorisation à la clôture de l'exercice.

Pour les valeurs amortissables, relevant de l'article R. 343-10, dont l'organisme a l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur maturité, les critères à partir desquels une provision pour dépréciation doit être constituée sont définies à l'article 123-2 du règlement ANC précité, complétés de toute donnée sur les événements générateurs de pertes suivants :

- L'existence de procédures contentieuses entre l'entreprise d'assurance et la contrepartie ;
- Toute autre donnée disponible portant sur le risque de crédit des actifs sous-jacents indiquant une diminution des flux contractuels initiaux lorsque la contrepartie est un organisme de titrisation.

Au total, les PDD constituées au 31 décembre 2018 représentent 12,5 M€.

Provision sur valeurs amortissables relevant de l'article R. 343-9 du Code des assurances

Par nature, ces titres ne font pas en principe l'objet d'une provision. Néanmoins, ils doivent être dépréciés lorsqu'il y a lieu de considérer qu'il existe un risque avéré de crédit résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale du titre et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable (article 123-1 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015).

D'après l'article 123-2 du même règlement ANC, les générateurs de pertes suivants peuvent être considérés comme une indication objective de risque de crédit avéré :

- Des difficultés importantes de la contrepartie se traduisant par un risque de non recouvrement des flux contractuels initiaux ;
- Une rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal ;
- L'ouverture d'une procédure collective ou la restructuration financière de la contrepartie qui devient probable ;
- La mise en place, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de la contrepartie, d'une facilité que l'entreprise n'aurait pas octroyée dans d'autres circonstances ;
- La disparition d'un marché actif pour ce placement, suite à des difficultés financières de la contrepartie ;
- Les données observables suivantes qui, associées à d'autres événements, peuvent révéler des difficultés financières importantes de la contrepartie :
 - Une dégradation significative de la notation de l'émetteur (passage en « spéculative » ou notation équivalente) ou l'écartement anormal de la marge d'intérêt par rapport au taux sans risque (spread) de l'émetteur par comparaison aux spreads des émetteurs comparables de même notation et pour des valeurs amortissables de même durée ;
 - Une moins-value latente significative du placement dans un contexte de baisse de taux.

Pour chaque ligne de placement déprécié, la dépréciation comptabilisée en déduction de la valeur comptable du placement doit refléter, selon l'article 123-3 du règlement ANC précité, l'ensemble des pertes prévisionnelles correspondant à la différence entre les flux contractuels initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés et les flux prévisionnels.

Au 31 décembre 2018, aucune provision n'a été constituée.

Provision pour risque d'exigibilité (PRE)

La PRE est une provision technique qui figure au passif du bilan dans la rubrique "Autres provisions techniques". Son étalement au-delà du tiers est enregistré en moins du passif dans un sous-compte de provision technique intitulé "Dotation à la PRE restant à constituer". Cet étalement figure en compte de résultat non technique.

Les modalités de constitution de la PRE sont précisées à l'article R. 343-5 du Code des assurances, les modalités d'étalement à l'article R. 343-6.

Il est constitué une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques lorsque la valeur globale des placements mentionnés à l'article R. 343-10 du Code des assurances, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, est inférieure à la valeur nette comptable de ces mêmes biens. La provision constituée est égale à la différence constatée entre ces deux valorisations. Pour l'application de cette disposition, la valeur de réalisation est évaluée comme suit :

- Pour les valeurs mobilières cotées et les titres cotés mentionnés au a de l'article R. 343-11, la valeur retenue est le cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date ;
- Pour les actions de SICAV et les parts de FCP mentionnés au c de l'article R. 343-11, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- Pour les autres actifs, leur valeur est évaluée selon les règles prévues à l'article R. 343-11 :
 - Les titres non cotés et les prêts sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
 - Sauf dans le cas où une autre valeur résulte d'une expertise effectuée en vertu des dispositions prévues à l'article L. 341-4, la valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non inscrites à la cote d'une bourse de valeurs d'un Etat membre de l'OCDE est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert acceptée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert acceptée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ;
 - Les autres placements sont retenus pour leur valeur comptable déterminée conformément aux articles R. 343-9 et R. 343-10, sauf dans le cas où une autre valeur résulte d'une expertise effectuée en vertu des dispositions prévues à l'article L. 341-4.

Pour les titres inscrits en comptabilité hors coupon couru en application des articles R. 343-9 et R. 343-10, il y a lieu de déduire de l'évaluation les proratas d'intérêts courus depuis la dernière échéance jusqu'à la date de l'inventaire.

Au 31 décembre 2018, la plus-value latente nette globale constatée sur les titres relevant de l'article R. 343-10 sur la base des cours moyens du mois de décembre représente 124,4 M€.

En conséquence, aucune PRE n'est constatée dans les comptes 2018.

Créances

Elles comprennent principalement :

- Les créances sur opérations d'assurance (cotisations échues non recouvrées et cotisations restant à émettre) ;
- Les comptes courants des coassureurs, cessionnaires et rétrocessionnaires ;
- Les créances sociales et fiscales ;
- Les autres créances.

Les créances dont le recouvrement est douteux font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Modalités de détermination des cotisations acquises non émises (CANE) :

En 2018 et dans le cadre de la généralisation de la DSN, l'estimation des CANE en prévoyance collective a été réalisée sur la base du nombre de mois émis par contrat. Le montant de CANE correspond donc à la différence entre le premier mois ou une cotisation est saisie et le dernier mois ou une cotisation est saisie.

Comptes de régularisation

Ils comprennent principalement les intérêts et loyers acquis non échus, les frais d'acquisition reportés et les décotes obligatoires.

BILAN PASSIF

Fonds propres

Ils sont composés du capital social, de la prime d'émission et des autres réserves (dont la réserve de capitalisation) et du résultat de l'exercice.

Réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation, prévue à l'article R. 343-3 du Code des assurances, est une réserve destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu.

Selon les dispositions de l'article R. 343-14, lorsque l'entreprise est agréée pour pratiquer directement des opérations d'assurances sur la vie, d'assurance nuptialité-natalité et de capitalisation, des versements ou des prélèvements sont effectués sur cette réserve en cas de vente de valeurs évaluées conformément à l'article R. 343-9, à l'exception des obligations à taux variable.

Par dérogation à l'article R. 343-14, l'article R. 343-16 prévoit que les entreprises, qui pratiquent, sous forme d'assurance directe, à la fois des opérations mentionnées au paragraphe précédent et des opérations qui couvrent les risques de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie, ne sont pas tenues d'effectuer des versements et des prélèvements à la réserve de capitalisation sous réserve de respecter la condition suivante : le montant des provisions techniques relatives aux opérations d'assurances sur la vie, d'assurance nuptialité-natalité et de capitalisation, calculées conformément aux dispositions en vigueur au 31 décembre 2015, devait représenter moins de 10% du montant total des provisions techniques de l'entreprise, calculées à cette même date et selon les mêmes dispositions.

MUTEX ne peut donc pas déroger à l'article R. 343-14 et est, par conséquent, soumise à ses dispositions.

Provisions techniques opérations Vie

Les provisions techniques visées aux articles 142 du règlement de l'ANC relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance pour les activités exercées par MUTEX au cours de l'exercice 2018 sont les suivantes :

- La provision mathématique ;
- La provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes ;
- La réserve de capitalisation ;
- La provision de gestion ;
- La provision pour aléas financiers ;
- La provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques ;
- La provision pour frais d'acquisition reportés ;
- La provision pour égalisation.

Par ailleurs, des provisions pour prestations à payer sont constituées conformément aux dispositions prévues par le plan comptable.

Provision mathématique

La provision mathématique est la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris par l'organisme d'assurance, d'une part, et par les membres participants ou souscripteurs de contrats collectifs, d'autre part (art. R. 343-3 du Code des assurances).

Conformément à l'article 142-3 du règlement de l'ANC relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, les provisions mathématiques sont calculées sur la base de la table de mortalité et du taux technique ayant servi à la détermination du tarif, à l'exception des rentes viagères, celles-ci répondant en particulier aux exigences de l'article A. 132-18 du Code des assurances pour l'utilisation des tables.

Les provisions mathématiques des rentes sont calculées sur la base des taux techniques du tarif, sauf pour les rentes épargne et retraite en cours de service avec une date antérieure au 31/12/2012, pour lesquelles les provisions sont calculées avec un taux plus faible que celui du tarif (0,6 % ou 1,4 % selon les portefeuilles).

Les tables de provisionnement utilisées sont les tables par génération "TGF05" et "TGH05".

Par ailleurs, pour les provisions des rentes en cours de service, il a été systématiquement tenu compte des frais de gestion des arrérages à hauteur de 3% des provisions mathématiques de rentes

Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

Annuellement, la provision pour participation aux bénéfices est dotée conformément à la réglementation prévue par le Code des assurances et en respectant les dispositions contractuelles des différents produits.

MUTEX a établi les comptes de participation aux résultats, tel que prévus aux articles A132-10 et suivants du Code des assurances.

Au 31 décembre 2018, la variation de Provision pour participation aux bénéfices est de +5,5 M€.

Provision de gestion

La provision de gestion est régie par l'article 142-6 du règlement de l'ANC relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance. Cette provision réglementaire est destinée à couvrir les charges nettes de gestion futures des contrats d'assurance regroupés par ensemble homogène.

La provision de gestion MUTEX totale s'établit à fin 2018 à 33.7 M€.

Provision pour aléas financiers (PAF)

La provision pour aléas financiers est régie par l'article 142-8 du règlement de l'ANC relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et concerne uniquement les contrats d'assurance Vie.

Selon cet article, une provision pour aléas financiers, destinée à compenser la baisse du rendement de l'actif, doit être calculée lorsque les intérêts de techniques garantis sont globalement supérieurs à 80% du taux de rendement des actifs. Ce calcul communément appelé « test de déclenchement de la PAF » doit être effectué chaque année.

Au 31 décembre 2018, le taux moyen du passif (rapport du montant des intérêts crédités à la moyenne des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie) est inférieur à 80 % du taux de rendement moyen des placements. Par conséquent, le test de déclenchement est négatif.

Au 31 décembre 2018, cette provision est nulle.

Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

La provision pour risque d'exigibilité, prévue à l'article R. 343-3 du Code des assurances, est une provision destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-value de l'ensemble des actifs mentionnés à l'article R. 343-10.

La provision à constituer est évaluée dans les conditions définies à l'article R. 343-5. les modalités de son étalement à l'article R. 343-6.

Au 31 décembre 2018, cette provision est nulle.

Provision pour frais d'acquisition reportés

Cette provision est destinée à couvrir les charges résultant du report des frais d'acquisition.

Le principe dit de zillmérisation consiste à déduire du montant des provisions mathématiques initialement calculées la valeur actuelle des chargements d'acquisition inclus dans les cotisations périodiques futures. L'écart correspondant détermine le montant maximum des frais d'acquisition reportés qu'il est possible d'inscrire à l'actif du bilan et d'amortir sur la durée de vie du contrat.

Au 31 décembre 2018, cette provision est nulle.

Provision pour égalisation

Conformément aux dispositions prévues par le Code des assurances et aux conditions générales des contrats collectifs concernés, les provisions pour égalisation sont établies chaque année. Ces provisions sont destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité.

Provision pour prestations à payer

Pour les contrats individuels, les provisions pour prestations à payer sont constituées dossier par dossier. La provision ainsi constituée correspond aux sinistres survenus, aux rachats et capitaux échus connus mais non encore réglés à la date de l'inventaire. Pour les contrats collectifs dont le suivi tête-à-tête n'est pas possible, un calcul par la méthode des cadences de règlement est établi.

Provisions techniques opérations Non Vie

Les provisions visées à l'article 143 du règlement de l'ANC relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance pour les activités exercées par MUTEX au cours de l'exercice 2018 sont les suivantes :

- La provision mathématique des rentes ;
- La provision pour primes émises non acquises ;
- La provision pour sinistres à payer ;
- La réserve de capitalisation ;
- La provision pour risques croissants ;
- La provision pour égalisation ;
- La provision pour risques en cours ;

- La provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques.

Provision mathématique des rentes

• Indemnités journalières et invalidité

Les provisions mathématiques sont calculées conformément à l'article 143-2 du règlement de l'ANC relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

Au 31 décembre 2018, conformément aux dernières évolutions réglementaires, le taux technique a été déterminé à partir de la moyenne du TME sur deux ans, il est ainsi resté à 0.5%. Ces provisions incorporent une provision de gestion de 4 %.

• Complément de Retraite

Les provisions mathématiques de la garantie "Complément de Retraite" concernent essentiellement les contrats des collectivités territoriales. Elles sont calculées dossier par dossier à partir des nouvelles tables réglementaires (TGH05 et TGF05) et d'un taux technique de 0% (conformément à la réglementation, le taux technique a été déterminé à partir de la moyenne du TME sur 6 mois). Elles incorporent également une provision de gestion de 4 %.

• Dépendance

Elle a été calculée dossier par dossier à partir des coefficients de provisionnement établis en mettant à profit l'expérience du réassureur du risque.

Elle incorpore également une provision de gestion égale à 3 % ou 5 % selon les produits.

• Fonds de revalorisation

MUTEX a dans ses provisions techniques un fonds de revalorisation général destiné au financement de la revalorisation des prestations périodiques lorsqu'elle est prévue contractuellement.

Provision pour primes émises non acquises (PENA)

La provision pour cotisations émises non acquises est destinée à constater la part des cotisations émises se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de prochaine échéance de cotisation.

Provision pour sinistres à payer (PSAP)

Deux types de provisions sont constitués :

• Provision pour sinistres connus

Conformément à l'article 143-10 du règlement de l'ANC relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, cette provision est calculée dossier par dossier, à partir des dossiers connus, pour les garanties Incapacité de travail, Invalidité et Dépendance. Elle correspond aux prestations restant à verser sur la période comprise entre la date de la dernière indemnisation et celle de la clôture de l'exercice. Elle prend également en compte les dossiers contentieux et les prévisions de recours.

• Provisions pour sinistres non connus

Les provisions pour sinistres non connus correspondent à la couverture statistique des sinistres survenus jusqu'à la date d'arrêt et non encore portés à la connaissance de l'assureur.

Les provisions pour sinistres non connus ont été calculées par la méthode des cadences de règlements cumulés.

Provision pour risques croissants

Cette provision concerne le risque Dépendance des contrats individuels et sert principalement à lisser l'évolution des cotisations dans le temps. Elle est calculée par application aux cotisations encaissées d'une table établie avec les réassureurs du risque Dépendance en fonction de l'âge à la souscription et de l'ancienneté du contrat.

Provision pour égalisation (PE)

Conformément aux dispositions prévues par le Code des assurances et aux conditions générales des contrats concernés, la provision pour égalisation a été établie au 31 décembre 2018 pour les risques Incapacité, Invalidité, Dépendance et Santé. Cette provision est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité.

Dettes

Elles comprennent pour l'essentiel :

- Les indemnités dues aux mutuelles apporteuses d'affaires et/ou gestionnaires par délégation ;
- Les prestations à payer aux adhérents ;
- Les comptes courants des coassureurs, cessionnaires et rétrocessionnaires ;
- Les comptes courants créditeurs ouverts auprès des établissements bancaires ;
- Les dettes sociales et fiscales.

Comptes de régularisation

Ils comprennent principalement les surcotes obligatoires et autres comptes de régularisation.

COMPTE DE RÉSULTAT

Prestations Santé

Dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte sésame vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R. 161-43 du code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

Présentation des frais généraux

Les frais généraux sont présentés par destination. Les natures de charges directement affectables à une destination sont enregistrées sans application de clés. Les autres charges sont affectées en fonction de clés de répartition.

Les destinations utilisées pour la présentation des frais sont les suivantes :

Frais d'acquisition des contrats

Les frais d'acquisition des contrats comprennent toutes les charges préliminaires à l'acceptation des risques d'assurance.

Sont considérés comme frais d'acquisition les indemnités promotionnelles (commissions d'acquisition), les coûts de conception des produits, les charges de distribution des produits, les frais de souscription des contrats, les charges d'émission d'affaires nouvelles et les frais de publicité liés aux produits.

Frais d'administration des contrats

Les frais d'administration représentent les dépenses relatives à la vie du contrat après son émission. Les coûts inclus dans ce poste sont les frais d'encaissement, les charges d'émission du terme et de surveillance, les frais de gestion du portefeuille hors sinistres et prestations et les frais de contentieux liés aux cotisations. Ces frais comprennent les frais internes d'administration des contrats et les indemnités de gestion, de suivi commercial et sur-encours versées à des organismes dans le cadre des délégations.

Frais de gestion et de règlement des prestations

Les frais de règlement des prestations regroupent l'ensemble des frais engagés pour le traitement d'un dossier de sinistre, y compris les frais de contentieux liés aux sinistres. Ces frais comprennent les frais internes et les indemnités de gestion des prestations versées à des organismes dans le cadre des délégations.

Frais de gestion des placements

Les frais de gestion des placements regroupent l'ensemble des frais et commissions relatifs à l'activité de placement. Ces coûts proviennent des coûts externes du gestionnaire d'actif et des coûts internes de la Direction Financière (département Investissements et service comptabilité financière). Ils sont nets des produits accessoires de gestion financière. Ils comprennent également les autres éventuels coûts externes de gestion (honoraires, commissions, courtage).

Autres charges techniques

Les autres charges techniques peuvent être considérées comme des charges de structure générale et représentent essentiellement des frais qui ne peuvent être affectés ni directement ni par l'application d'une clé à l'une des destinations définies précédemment. Les autres charges techniques comprennent donc tous les coûts non affectables et principalement les coûts de direction générale, d'animation des instances, de tenue de la comptabilité et du contrôle de gestion, les taxes et contributions et les charges exceptionnelles.

Pour l'établissement des comptes de l'exercice 2018, les frais généraux sont enregistrés en premier niveau dans MUTEX qui centralise les moyens communs dans le cadre du groupement de fait entre MUTEX et MUTEX Union. Les frais ont ensuite été répartis suivant les 5 destinations ci-dessus, puis ventilés entre les structures MUTEX et MUTEX Union en fonction des caractéristiques propres à chacun des deux portefeuilles.

Compte non technique

Charges et produits non techniques

Les autres charges et autres produits non techniques reflètent des éléments qui ne présentent aucun lien avec l'activité technique d'assurance. Il en est ainsi de la participation et de l'intéressement des salariés. Est également enregistrée dans cette rubrique la dotation à la PRE restant à constater de par l'étalement au-delà du tiers prévu initialement par la réglementation et la charge ou le produit non technique lié aux dotations ou reprises sur la réserve de capitalisation correspondant à la charge ou au produit théorique d'impôt lié à la non-prise en compte de ces mouvements dans le calcul du résultat imposable de l'entité.

Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels reflètent des éléments qui ont un caractère non récurrent et étranger à l'activité d'assurance.

Allocation des produits financiers aux comptes de résultat technique et non technique

Les différents produits et les différentes charges de placements sont affectés :

- Au compte technique Vie au prorata des provisions techniques Vie nettes de réassurance ;
- Au compte technique Non Vie au prorata des provisions techniques non vie nettes de réassurance;
- Au compte non technique au prorata des fonds propres.

CHANGEMENT DANS LES REGLES ET METHODES OU CHANGEMENT DE PRESENTATION

Néant

CHANGEMENT D'ESTIMATION ET DE MODALITES D'APPLICATION

Néant

INFORMATIONS SUR LE BILAN

ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS D'EXPLOITATION

Actifs incorporels et corporels - Valeur brute

Valeurs Brutes en K€	31/12/2017	Entrées	Sorties	31/12/2018
Licences et logiciels	7 432	1 444	142	8 734
Autres immobilisations incorporelles en cours	410	1 622		2 031
Autres immobilisations incorporelles	40 999			40 999
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	48 841	3 065	142	51 764
Installations, matériels et outillage industriel	76		37	39
Autres immobilisations corporelles	5 477	5 648	3 776	7 349
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 553	5 648	3 813	7 388
TOTAL	54 393	8 713	3 955	59 152

Actifs incorporels et corporels - Amortissements et provisions

Amortissements et provisions en K€	31/12/2017	Dotations	Reprises	31/12/2018
Licences et logiciels	6 982	438	0	7 419
Autres immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	40 769	231	0	40 999
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	47 750	668	0	48 419
Installations, matériels et outillage industriel	73	2	36	39
Autres immobilisations corporelles	3 454	889	2 238	2 105
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 527	891	2 275	2 144
TOTAL	51 277	1 560	2 275	50 562

Actifs incorporels et corporels - Valeur nette

Valeurs nettes en K€	31/12/2017	31/12/2018
Licences et logiciels	450	1 314
Autres immobilisations incorporelles en cours	410	2 031
Autres immobilisations incorporelles	231	0
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 090	3 346
Installations, matériels et outillage industriel	3	0
Autres immobilisations corporelles	2 023	5 244
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 026	5 244
TOTAL	3 116	8 590

Dans le cadre du projet MMS (MUTEX Move to Synapse) et pour répondre aux grands objectifs d'agilité, de coopération et de transversalité, des nouveaux agencements et mobiliers de bureau ont été mis en place ainsi que l'octroi d'un ordinateur portable pour chaque collaborateur.

PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS

État des mouvements en valeur brute

Valeurs brutes en K€	31/12/2017	Acquisitions	Reclassements / Transferts	Cessions	31/12/2018
Terrains et constructions	37 597	0		0	37 597
Placements dans ent. Liées	0	0		0	0
Placements ds ent. avec lien de participation	30 762	0		9 929	20 833
Autres placements	6 565 907	2 511 312	1	2 314 665	6 762 555
Dépôts espèces	570 034	527 515		567 122	530 427
SOUS TOTAL	7 204 300	3 038 827	1	2 891 716	7 351 412
Placements UC	35 505	3 815	0	4 628	34 692
TOTAL	7 239 805	3 042 642	1	2 896 344	7 386 103

Variations des amortissements et provisions

Amortissements et provisions en K€	31/12/2017	Dotations de l'exercice	Transferts	Reprises de l'exercice	31/12/2018
Terrains et constructions	670	0	0		670
Placements dans ent. Liées	0	0	0		0
Placements ds ent. avec lien de participation	0	0	0		0
Autres placements	11 879	153	0	177	11 855
Dépôts espèces	0	0	0	0	0
SOUS TOTAL	12 549	153	0	177	12 525
Placements UC	0	0	0	0	0
TOTAL	12 549	153	0	177	12 525

Placements en valeur nette

Placements en valeur nette en K€	31/12/2017	31/12/2018
Terrains et constructions	36 927	36 927
Placements dans ent. Liées	0	0
Placements ds ent. avec lien de participation	30 762	20 833
Autres placements	6 554 028	6 750 700
Dépôts espèces	570 034	530 427
SOUS TOTAL	7 191 751	7 338 887
Placements UC	35 505	34 692
TOTAL	7 227 256	7 373 578

État détaillé du poste "Terrains et constructions"

Ce poste est exclusivement constitué de parts de SCI et SCPI, MUTEX ne détenant aucun actif immobilier en direct.

Terrains et constructions en K€	31/12/2017	31/12/2018	Variation
SCI Isère	1 164	1 164	0
SCPI Epargne Foncière	8 775	8 775	0
SCPI Immo Evolutif (ex Fructifonds Immobilier)	14 994	14 994	0
SCPI Participation Foncière	76	76	0
SCPI Rivoli Avenir Patrimoine	9 700	9 700	0
SCPI Uifrance	2 219	2 219	0
TOTAL	36 927	36 927	0

État récapitulatif des placements

Etat récapitulatif des placements en K€	Valeur brute	Valeur nette Comptable	Valeur de réalisation
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	37 597	36 927	40 450
dont placements effectués dans l'OCDE	37 597	36 927	40 450
dont placements effectués hors OCDE	0	0	0
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	3 952	3 952	16 228
dont placements effectués dans l'OCDE	3 952	3 952	16 228
dont placements effectués hors OCDE	0	0	0
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	1 111 897	1 110 690	1 205 537
dont placements effectués dans l'OCDE	1 111 897	1 110 690	1 205 537
dont placements effectués hors OCDE	0	0	0
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	281 592	281 592	289 636
dont placements effectués dans l'OCDE	281 592	281 592	289 636
dont placements effectués hors OCDE	0	0	0
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	5 384 642	5 669 364	6 699 047
dont placements effectués dans l'OCDE	5 319 948	5 604 644	6 627 504
dont placements effectués hors OCDE	64 693	64 719	71 542
6) Prêts hypothécaires	0	0	0
dont placements effectués dans l'OCDE	0	0	0
dont placements effectués hors OCDE	0	0	0
7) Autres prêts et effets assimilés	1 306	1 306	1 306
dont placements effectués dans l'OCDE	1 306	1 306	1 306
dont placements effectués hors OCDE	0	0	0
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	530 427	530 427	530 427
dont placements effectués dans l'OCDE	530 427	530 427	530 427
dont placements effectués hors OCDE	0	0	0
9) Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements	0	0	0
dont placements effectués dans l'OCDE	0	0	0
dont placements effectués hors OCDE	0	0	0
10) Actifs représentatifs des opérations en unité de compte	34 692	34 692	34 692
1. Placements immobiliers	0	0	0
2. Titres à revenu variable autre que les parts d'OPCVM	4 077	4 077	4 077
3. OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	981	981	981
4. Autres OPCVM	29 633	29 633	29 633
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0
11) Autres instruments financiers à terme	0	0	0
a) stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
b) stratégies de rendement			
c) autres opérations			
TOTAL	7 386 103	7 668 949	8 817 323
Dont			
Placements évalués selon l'article R.343-9 du code des assurances et IFT rattachés	5 338 899	5 634 269	6 664 582
Placements évalués selon l'article R.343-10 du code des assurances et IFT rattachés	2 012 513	1 999 988	2 118 050
Placements évalués selon l'article R.343-13 du code des assurances et IFT rattachés	34 692	34 692	34 692
Autres instruments financiers à terme	0	0	0
TOTAL	7 386 103	7 668 949	8 817 323
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	6 704 933	6 987 778	8 136 152
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	530 427	530 427	530 427
Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	0	0	0
Autres affectations ou sans affectations	150 744	150 744	150 744
TOTAL	7 386 103	7 668 949	8 817 323

Au 31/12/2018, le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R. 343-9 et R. 343-10 du Code des assurances s'élève à 1 092 M€.

Ce montant se décompose de la façon suivante :

- Décotes non courues : 1 255 M€,
- Surcotes non courues : - 163 M€.

L'état récapitulatif des placements inclut 30 valeurs non cotées partiellement libérées ; leur valeur brute totale s'élève à 270 M€. Les parts non libérées de ces titres ne sont pas affectées à la représentation des provisions techniques, elles sont enregistrées en dettes au passif du bilan à hauteur de 151 M€, soit 55,8 % de l'engagement de MUTEX

Valeurs affectées aux provisions techniques des « opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation » en France (Arr.28 mai 2008) :

Néant

Table de concordance entre l'actif et l'état récapitulatif des placements :

Etat de concordance entre l'actif et l'état récapitulatif des placements	31/12/2018
Placements	7 338 887
Placements UC	34 692
TOTAL	7 373 578
A déduire	61 566
Amortissements des différences sur les prix de remboursement	61 566
Pertes latentes sur IFT	0
A ajouter	356 936
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	356 936
Gains latents sur IFT	0
TOTAL ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS	7 668 949

Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques :

Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques en K€	31/12/2018	31/12/2017
Créances nées d'opération d'assurance directe	2 469	3 108
Intérêts courus non échus	61 777	66 117
Frais d'acquisition reportés	0	0
Trésorerie	22 066	26 922
Autres actifs admis en représentation des provisions techniques (déposés et cautions)	133 341	54 918

CREANCES ET DETTES

Ventilation des créances et dettes

Ventilation des dettes et créances selon leur durée résiduelle en K€	Durée résiduelle			Total	Total
	Jusqu'à 1 an	De plus de 1 an à moins de 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2018	31/12/2017
Créances					
Créances nées d'opérations d'assurance directe	353 115	0	0	353 115	364 654
Créances nées d'opérations de réassurance	126 260	0	0	126 260	97 955
Personnel	125	0	0	125	45
Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	23 820	0	0	23 820	14 431
Autres créances	18 573	0	0	18 573	28 466
TOTAL	521 893	0	0	521 893	505 551
Dettes					
Dettes sur opérations d'assurance directe	72 867	0	0	72 867	83 864
Dettes sur opérations de réassurance	267 675	0	0	267 675	172 768
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	0	0	0
Dettes de personnel	5 471	0	0	5 471	5 120
Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	13 015	0	0	13 015	13 682
Autres dettes	181 351	0	0	181 351	74 137
TOTAL	540 380	0	0	540 380	349 570

Les créances nées d'opérations d'assurance directe comprennent les cotisations acquises non émises et les créances sur les adhérents et les intermédiaires. Les autres créances représentent les créances clients, fournisseurs, gestion déléguée ainsi que les comptes courants. Le montant brut du total des créances est déprécié à hauteur de 23 M€.

Les autres dettes enregistrent la part non libérée des placements à hauteur de 151 M€. L'augmentation significative constatée sur ce poste s'explique en grande partie par un investissement de 70 M€, au cours de l'exercice 2018, dans un fonds Infrastructure dont la part non libérée représente 92,6% de l'engagement total au 31/12/2018.

FONDS PROPRES

Variation des fonds propres en K€	31/12/2017	Affectation du Résultat 2017	Augm. de capital et incorporation d'une partie de la PE au capital	Réserve de capitalisation	Transferts	Autres	Dotations	Reprises	31/12/2018
Capital social	37 302								37 302
Prime liée au capital social	269 437								269 437
Autres réserves	422 461			-1 177					421 284
Résultat de l'exercice N-1	26 257	-26 257							
Report à nouveau	13 458	17 503							30 961
Résultat de l'exercice N									33 033
Total fonds propres	768 915	-8 754	0	-1 177	0	0	0	0	792 018

Le capital social est composé de 2 486 820 actions d'une valeur nominale de 15 €.

Le résultat constaté en 2017 soit 26 M€ a été affecté pour 17 M€ en report à nouveau, et 9 M€ à la distribution de dividendes conformément à la décision de l'Assemblée générale du 18 juin 2018.

PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL SOCIAL DE L'ENTREPRISE

Néant.

PASSIFS SUBORDONNES

Nature juridique	Montant (en K€)	Taux intérêt	Date d'émission	Echéance	Commentaires
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée	1 300	TAM	31/10/2003	Indéterminée	13 000 Titres de 100 € de nominal

PROVISIONS TECHNIQUES

Provisions pour sinistres à payer (PSAP)

Provisions pour prestations à payer (PSAP) en K€	31/12/2018	31/12/2017
Provisions sinistres à payer brutes	733 706	648 458
Prévisions de recours à encaisser	984	1 112
Provisions pour prestations à payer nettes	732 722	647 346

Écarts de liquidation (PSAP y/c PM de rentes)

Ecarts de liquidation en K€	31/12/2018
(1) Provisions pour sinistres à payer au 01/01/2018	1 929 721
(2) Règlement sur exercices antérieurs	339 067
(3) Provisions pour sinistres à payer au 31/12/2018 (sur exercices antérieurs)	1 505 622
Ecarts de liquidation (1) - (2) - (3)	85 032

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques et charges en K€	31/12/2017	Dotations	Reprises	31/12/2018
Provisions pour litiges	503	102	38	567
Provisions pour Indemnités de fin de carrière	0			0
Provision frais de santé	1 976	0	1 976	0
Provision pour médaille de travail	130	1 859	130	1 859
TOTAL	2 609	1 961	2 144	2 426

AUTRES CREANCES ET AUTRES DETTES

Autres créances en K€	31/12/2018	31/12/2017
Personnel et comptes rattachés	125	45
Sous total personnel et comptes rattachés	125	45
Créances fiscales et organismes sociaux	13 068	13 667
Impôts/revenus et assimilés	10 752	765
Sous total état et organismes sociaux	23 820	14 431
Fournisseurs	2 584	1 578
Comptes courants et autres	4 780	4 311
Débiteurs divers financiers	49	68
Débiteurs divers et autres	11 161	22 509
Sous total fournisseurs et débiteurs divers	18 573	28 466
TOTAL	42 518	42 942

Les créances fiscales et sociales correspondent aux sommes dues par l'État au titre des majorations légales de rentes versées sur 2018.

Les comptes courants comprennent principalement les soldes à recevoir de MUTEX Union (3,5 M€) et de la MER (1,3 M€).

Autres dettes en K€	31/12/2018	31/12/2017
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	0	0
Sous total Autres emprunts, depots et cautionnements reçus	0	0
Personnel et comptes rattachés	5 471	5 120
Sous total personnel et comptes rattachés	5 471	5 120
Dettes fiscales et organismes sociaux	13 015	13 682
Impôts/revenus et assimilés	0	0
Sous total état et organismes sociaux	13 015	13 682
Fournisseurs	12 018	9 719
Comptes courants	893	493
Créditeurs divers financiers	150 744	53 378
Créditeurs divers et autres	17 696	10 547
Sous total fournisseurs et créditeurs divers	181 351	74 137
TOTAL	199 837	92 938

Les créditeurs divers financiers représentent la part non libérée des placements financiers dont l'engagement total s'élève à 328,2 M€, soit 45,9% de celui-ci.

Au 31/12/2018, les dettes Fournisseurs correspondent principalement aux charges à payer pour 11 M€ contre 10 M€ en 2017.

Comptes de régularisation actif

Compte de régularisation Actif en K€	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et loyers courus non échus	61 777	66 117
Frais d'acquisition reportés	0	0
Différence sur prix de remboursement obligations côtées (décôtes)	356 936	304 941
Autres comptes de régularisation	3 111	2 844
TOTAL	421 823	373 901

Comptes de régularisation passif

Compte de régularisation Passif en K€	31/12/2018	31/12/2017
Différence sur le prix de remboursement d'obligations à percevoir (surcôte)	61 566	50 694
Autres comptes de régularisation	64 294	72 382
TOTAL	125 860	123 076

INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

Engagements reçus et donnés en K€	Montant des engagements à l'égard des entreprises liées	Montant des engagements à l'égard des entreprises avec lien de participation	Montant des engagements à l'égard d'autres entreprises	31/12/2018
Engagements reçus	0	0	344 821	344 821
Créances assorties de garantie	0	0	0	0
Engagements de garantie	0	0	0	0
Engagements réciproques	0	0	344 821	344 821
Engagements donnés	0	0	38 128	38 128
Avals, cautions et garanties de crédit	0	0	0	0
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0	0	0
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	0	0	35 169	35 169
Droit de tirage donné à un fonds de garantie	0	0	0	0
Autres engagements donnés	0	0	2 959	2 959
Valeurs appartenant à des mutuelles	0	0	0	0
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	0	0	0	0

Engagements reçus

Les engagements réciproques (345 M€) correspondent aux valeurs reçues en nantissement des cessionnaires.

Engagements donnés

Les autres engagements sur actifs ou revenus (35,2 M€) correspondent à cinq engagements d'investissement.

Le premier concerne un FCT de droit français qui investit dans des créances immobilières hypothécaires en priorité sur le marché français. Le montant de l'engagement total de MUTEX est 15 M€. Au 31/12/2018, le montant de l'engagement restant à réaliser est de 2,4 M€ soit 16,1% de l'engagement total.

Le deuxième concerne un FCT de droit français qui investit dans des créances représentatives d'opérations de financement d'entreprises de taille moyenne ou intermédiaire, ou de financement ou de refinancement de l'acquisition de telles entreprises dans le cadre d'opérations avec effet de levier (LBO). Le montant de l'engagement total de MUTEX est 10 M€. Au 31/12/2018, le montant de l'engagement restant à réaliser est de 2,8 M€ soit 27,5% de l'engagement total.

Le troisième concerne un fonds de Private Equity qui investit dans des fonds primaires et secondaires finançant du capital transmission et du capital développement. Le montant de l'engagement total de MUTEX est de 10 M€. Au 31/12/2018, la totalité de l'engagement reste à réaliser.

Le quatrième concerne un fonds de Dette privée qui finance des opérations de leasing. Le montant de l'engagement total de MUTEX est de 12 M€. Au 31/12/2018, la totalité de l'engagement reste à réaliser.

Le cinquième concerne un fonds de Dette privée qui consent des prêts à des petites et moyennes entreprises pour des financements de LBO dans le cadre d'expansion ou de reconstruction de l'Equity. Le montant de l'engagement total de MUTEX est de 8 M€. Au 31/12/2018, la totalité de l'engagement reste à réaliser.

Les autres engagements donnés (2,9 M€) correspondent à l'engagement lié à la souscription du contrat d'assurance « Actifplus IFC » auprès de MUTAVIE.

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CATÉGORIES

Opérations Non Vie

COMPTE DE RESULTAT PAR CATEGORIES - OPERATIONS NON VIE EN K€	Dommo Corpo	Dommo Corpo	Accept	TOTAL
	Indiv	Coll		
	Cat 20	Cat 21	Cat 39	NON VIE
Primes acquises :				
Primes y compris variation de PANE	122 704	444 332	119 576	686 612
Variation des Primes non acquises	-242	0	0	-242
Charge des prestations :				
Prestations et frais payés (y compris indues)	56 091	361 047	120 730	537 869
Charge des provisions pour prestations et diverses	23 746	80 995	-13 832	90 909
A - Solde de Souscription (opérations directes et acceptées)	42 625	2 290	12 678	57 593
Frais d'acquisition	13 108	20 490	0	33 598
Autres Charges de gestion nettes	11 088	48 062	16 981	76 131
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes	24 197	68 552	16 981	109 730
Produit net des placements	13 572	38 038	4 386	55 997
Participation aux résultats	3 708	8 198	1 166	13 071
C - Solde Financier	9 864	29 841	3 220	42 925
Part des réassureurs dans les Primes acquises	56 903	94 488	21 177	172 568
Part des réassureurs dans les prestations payées	15 330	12 385	20 506	48 220
Part des réassureurs dans les charges de provisions pour prestations	20 279	74 266	-2 265	92 280
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	4 842	1 764	66	6 673
Commissions reçues des réassureurs	10 865	6 752	1 908	19 525
D - Solde de Réassurance	5 586	-679	962	5 869
Résultat technique (A-B+C-D)	22 707	-35 742	-2 045	-15 081
<i>Hors Compte :</i>				
Provisions pour cotisations non acquises (clôture)	7 360	0	0	7 360
Provisions pour cotisations non acquises (ouverture)	7 119	0	0	7 119
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	51 574	373 287	119 999	544 861
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	44 005	331 868	131 670	507 542
Autres provisions techniques (clôture)	596 998	1 470 881	81 177	2 149 056
Autres provisions techniques (ouverture)	577 113	1 423 107	82 173	2 082 394

Les provisions pour sinistres à payer à l'ouverture tiennent compte du transfert de portefeuille de MUTEX Collectives.

Opérations Vie

COMPTE DE RESULTAT PAR CATEGORIES - OPERATIONS VIE EN K€	Ind + GO	Autres Indiv	Autres Indiv	Coll DC	Coll Vie	Op UC	Op UC	Accep	TOTAL
	Tempo DC	PU	PP			PU	PP		
	Cat 03	Cat 04	Cat 05	Cat 06	Cat 07	Cat 08	Cat 09	Cat 19	VIE
Primes	34 917	34 869	60 903	150 220	11 275	124	2 219	46 416	340 944
Charge des Prestations	27 938	94 738	93 785	143 568	34 286	772	205	21 090	416 384
Charge des provisions d'ass vie et autres provisions techniques	17	-66 089	-41 574	-25 965	-24 998	-1 761	1 125	19 470	-139 776
Ajustement ACAV	0	0	0	0	0	-2 853	-803	0	-3 656
A - Solde de Souscription (opérations directes et acceptées)	6 962	6 220	8 692	32 616	1 987	-1 740	86	5 856	60 680
Frais d'acquisition	4 196	2 172	11 970	8 690	1 117	78	451	0	28 675
Autres Charges de gestion nettes	2 325	4 333	-5 254	12 223	3 635	52	230	3 962	21 505
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes	6 521	6 505	6 717	20 913	4 752	130	681	3 962	50 181
Produit net des placements	826	45 831	35 357	12 518	20 831	611	358	13 015	129 346
Participation aux résultats	201	49 314	27 441	2 945	19 360	95	0	8 003	107 359
C - Solde Financier	624	-3 483	7 916	9 573	1 471	516	358	5 012	21 987
Primes cédées	12 607	0	0	34 811	1 600	0	0	0	49 019
Part des réassureurs dans les charges de prestations	13 619	0	0	24 977	2 779	0	0	0	41 375
Part des réassureurs dans les charges de provisions	3 505	0	0	12 911	-1 267	0	0	0	15 149
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0	0	0	1 155	482	0	0	0	1 636
Commissions reçues des réassureurs	860	0	0	-4 285	61	0	0	0	-3 365
D - Solde de Réassurance	-5 376	0	0	54	-454	0	0	-0	-5 777
Résultat technique (A-B+C-D)	6 442	-3 768	9 892	21 222	-839	-1 354	-236	6 906	38 263
<i>Hors Compte :</i>									
Montant des rachats	0	45 512	7 369	0	4 718	599	34	0	58 232
Intérêts Techniques bruts de l'exercice	107	40 064	18 774	2 945	14 804	0	0	5 187	81 881
Provisions Techniques brutes à la clôture de l'exercice	27 411	1 679 903	1 296 101	476 167	764 793	21 730	13 757	491 007	4 770 868
Provisions Techniques brutes à l'ouverture de l'exercice	33 418	1 697 136	1 309 161	446 199	770 108	23 261	12 632	467 962	4 759 876

Les provisions pour sinistres à payer à l'ouverture tiennent compte du transfert de portefeuille de MUTEX Collectives.

AUTRES INFORMATIONS SUR LE RESULTAT TECHNIQUE

Montant des commissions afférentes aux cotisations brutes

Commissions assurance directe en K€	31/12/2018	31/12/2017
Assurance Vie	28 454	22 990
Assurance Non Vie	49 632	48 766
TOTAL	78 086	71 756

Ventilation des cotisations brutes

Ventilation des cotisations brutes en K€	31/12/2018	31/12/2017
Prime d'assurance directe en France	1 027 315	1 001 234
Prime d'assurance directe en CEE (hors France)	0	0
Prime d'assurance directe hors CEE	0	0
TOTAL	1 027 315	1 001 234

Entrées et sorties des engagements

Mouvements de portefeuille - Opérations brutes en K€	31/12/2018	31/12/2017
Entrées de portefeuille (primes)	1 397	5 863
Entrées de portefeuille (sinistres)	9 860	-91 672
Sortie de portefeuille (primes)	0	-816
Sortie de portefeuille (sinistres)	-19 574	-24 341

Mouvements de portefeuille - Réassurance en K€	31/12/2018	31/12/2017
Entrées de portefeuille (primes)	75	3 257
Entrées de portefeuille (sinistres)	-49 422	-22 864
Sorties de portefeuille (primes)	0	0
Sorties de portefeuille (sinistres)	76	-185 084

En 2018, les évolutions des postes « sorties de portefeuille sinistres » sur les opérations brutes correspondent principalement à la sortie de contrats Santé dans le cadre des opérations de re-souscriptions des contrats santé par les mutuelles distributrices.

Les évolutions des postes « Entrées de portefeuilles (sinistres) sur les opérations de réassurances correspondent essentiellement au nouveau traité de cession CCN de la mutualité.

Éléments constitutifs de la participation des adhérents au résultat technique

Éléments constitutifs de la participation des adhérents au résultat technique en K€	31/12/2018	31/12/2017
Charge des provisions d'assurance vie	-122 480	-76 456
Intérêts techniques	80 597	82 943
Participation aux excédents incorporés directement	104	104
Utilisation de la provision pour participation aux excédents	19 420	16 457
Ecart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et à la clôture	-22 358	23 048

Provisions d'assurance Vie et participation des adhérents

Provisions d'assurance vie et participation des adhérents en K€	31/12/2018	31/12/2017
A - Participation aux résultats totale	107 359	101 437
A1 - Participations attribuées à des contrats (y/c IT)	101 823	100 885
A2 - Variation de la provision pour participation aux bénéfices	5 536	552
B - Participation aux résultats des contrats A331-3		
B1 - Provisions mathématiques moyennes	4 247 430	4 232 605
B2 - Montant minimal de la participation aux résultats	22 568	14 827
B3 - Montant effectif de la participation aux résultats	82 230	79 152
B3a - Participation attribuée aux contrats (y/c IT)	76 694	78 599
B3b - Variation de la provision pour participation aux bénéfices	5 536	552

* La Variation de la provision pour participation aux excédents présentée en partie B correspond uniquement à la vie participative de MUTEX.

Pour l'exercice 2018, MUTEX a établi les comptes de participation aux résultats conformément au Code des assurances. Ainsi, au 31 décembre 2018, le montant de la dotation réglementaire à la provision pour participation aux bénéfices est de 23 M€.

Au 01/01/2018 la provision pour participation aux bénéfices a également été augmentée de la provision constituée au sein de MUTEX Collectives et transférée à MUTEX SA pour un montant de 15 M€

Le niveau final de la provision pour participation aux bénéfices est de 61 M€ au 31 décembre 2018, et MUTEX dispose d'un délai maximum de huit ans pour affecter la dotation de l'année aux provisions mathématiques.

Pour financer la charge de participation aux résultats de l'exercice 2018, MUTEX utilisera une partie de la provision pour participation aux bénéfices existante (20 M€) qu'elle incorporera aux provisions dès le 1^{er} janvier 2019.

PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

En K€	Placements dans les entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des participations	170		170	340
Revenus des placements immobiliers	105	1 630	1 736	1 451
Revenus des autres placements	1 159	152 766	153 925	154 301
Autres produits des placements	7 498	97 671	105 169	96 945
Total des produits de placements	8 933	252 067	261 000	253 037
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)	0	4 375	4 375	4 273
Autres charges des placements	0	61 344	61 344	44 254
Total des charges de placements	0	65 720	65 720	48 527

Revenus financiers	31/12/2018
Revenus des placements en actions	1 058
Revenus des placements en obligations	134 964
Revenus des placements sur prêts	86
Revenus des dépôts de garantie	0
Autres revenus financiers	17 986
Revenus des placements immobiliers	1 736
Autres produits financiers	80 406
Sous Total	236 237
Plus-values sur actions	0
Plus-values sur obligations	13 426
Plus-values sur immobiliers	0
Plus-values sur autres placements	11 286
Réévaluations sur autres placements	50
Sous Total	24 763
Gains de change réalisés	0
Sous Total	0
TOTAL	261 000

Charges financières	31/12/2018
Intérêts sur dépôts réassureurs	7 840
Frais externes de gestion	437
Frais internes de gestion	3 939
Charges financières diverses	0
Autres charges des placements	29 973
Sous Total	42 189
Moins values en actions	0
Moins values en obligations	15 293
Moins-values sur immobiliers	0
Moins values sur autres placements	8 232
Réévaluations sur autres placements	7
Sous Total	23 531
Pertes de change réalisées	0
Sous Total	0
TOTAL	65 720

Produits nets des placements	31/12/2018
<i>Affectation :</i>	
Compte Technique Vie (voir clé de répartition)	129 346
Compte Technique Non Vie	55 997
Compte Non-Technique	9 937
TOTAL	195 280

VENTILATION DES CHARGES PAR NATURE

Charges par nature en K€	31/12/2018	31/12/2017
Achats	763	537
Services extérieurs	37 911	35 534
Impôts, taxes et versements assimilés	5 606	5 085
Charges de personnel	50 362	53 500
Autres charges de gestion courante	7 780	6 070
Dotations aux amortissements et provisions	1 358	1 166
charges exceptionnelles de gestion	0	0
Transferts de charges d'exploitation	-217	-571
TOTAL	103 565	101 320

Les charges par nature sont présentées après refacturations des charges communes gérées par MUTEX dans le cadre des groupements de fait entre MUTEX et MUTEX Union. Les refacturations à MUTEX Union des charges communes gérées sont déduites dans le tableau ci-dessus au niveau des services extérieurs.

VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES

Autres produits et charges non techniques en K€	31/12/2018	31/12/2017
Variation PRE restant à constater	0	0
Reprises sur la réserve de capitalisation	4 657	2 645
Autres produits non techniques	2	1
Sous total autres produits non techniques	4 659	2 646
Dotation Amortissement Actif incorporel	0	0
Dotations sur la réserve de capitalisation	5 311	5 237
Autres charges non techniques	0	0
Sous total autres charges non techniques	5 311	5 237
TOTAL	-652	-2 591

VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Résultat exceptionnel en K€	31/12/2018	31/12/2017
Autres produits exceptionnels	823	294
Sous total Produits exceptionnels	823	294
Autres charges exceptionnelles	269	49
Sous total Charges exceptionnelles	269	49
TOTAL	554	246

Dans le cadre de la dévolution de l'actif net et la répartition du boni de liquidation de MutRé actée lors de l'AG du 14 juin 2018, MUTEX Union a reçu un produit de 482K€ correspondant à la quote part du chiffre d'affaires apporté par MUTEX SA. L'évolution du résultat exceptionnel s'explique principalement par le reversement à MUTEX de ce produit.

CHARGES D'IMPOTS

	31/12/2018	31/12/2017
Charge fiscale liée aux opérations courantes	-12	11 277
Charge fiscale liée aux opérations exceptionnelles	0	0
TOTAL	-12	11 277

Le résultat fiscal de MUTEX est déficitaire ce qui résulte principalement de la diminution des plus values latentes sur les OPCVM entre 2017 et 2018 engendrée par la baisse des marchés financiers.

Le montant du déficit reportable au 31 décembre 2018 dans MUTEX s'élève alors à 36 M€, contre 16 M€ à fin 2017.

AUTRES INFORMATIONS

GROUPE ET ENTITES LIEES

Tableau des filiales et participations

Participations détenues	Libellé	Siège	Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice	Capital (en K€)	Quote-part du capital détenu	Valeur brute des titres détenus en K€	Valeur nette comptable des titres détenus en K€
Entre 10 % et 50%	OFIVALMO Partenaires	20-22 rue Vernier 75017 PARIS	15 696	336	10 000	34,0%	3 842	3 842
	S.C.I. Mutualité de l'isère	226 cours de la Libération 38000 Grenoble	15 974	1 951	89	15,5%	1 164	1 164

Opérations avec les entités liées ou lien de participation

Opérations avec les entreprises liées ou avec un lien de participation en K€	Entreprises liées			Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Placements						
Parts, actions	0	0	0	20 833	0	20 833
Bons, obligations	0	0	0	0	0	0
Autres titres ou dépôts	0	0	0	465 303	0	465 303
Créances						
Prime à émettre	10 264	0	10 264	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance directe	5 848	0	5 848	0	0	0
- sur preneur d'assurance	0	0	0	0	0	0
- sur intermédiaires et co-assureurs	5 848	0	5 848	0	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	5 917	0	5 917	792	0	792
Autres créances	7 639	0	7 639	3 516	0	3 516
Dettes						
Dettes pour dépôts en espèces reçus des récessionnaires	3 784	0	3 784	0	0	0
Dettes nées d'opérations sur assurance directe	2 390	0	2 390	0	0	0
- sur preneur d'assurance	0	0	0	0	0	0
- sur intermédiaire et co-assureurs	2 390	0	2 390	0	0	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	16 681	0	16 681	0	0	0
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	0	0	0	0	0	0
Autres dettes	5 442	0	5 442	0	0	0

Les opérations avec les entités liées concernent uniquement Harmonie Mutuelle et celles avec un lien de participation, principalement MUTEX Union pour la partie créances et dettes.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Néant.

INFORMATIONS RELATIVES AU PERSONNEL ET AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice : **594**

Montant global des avantages alloués pendant l'exercice à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration au titre ou à l'occasion de leurs fonctions : **32 K€**

Montant des rémunérations et autres avantages alloués pendant l'exercice à l'ensemble des autres dirigeants au titre ou à l'occasion de leurs fonctions : **Néant.**

Montant des engagements en matière de pension, de complément de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de l'ensemble des autres dirigeants et anciens autres dirigeants : **Néant.**

Montant global des prêts éventuellement accordés pendant l'exercice respectivement à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, à l'ensemble des autres dirigeants ainsi que le montant des engagements pris pour le compte de ces personnes au titre d'une garantie quelconque : **Néant.**

Montant global des engagements financiers en matière de pensions ou d'indemnités assimilées : **2 959 K€** au titre du contrat d'assurance «Actiplus IFC» souscrit auprès de MUTAVIE, et **1 743 K€** au titre du passif de frais de santé des retraités assurés auprès de la MEMF.

Montant du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) : **596 K€**. La comptabilisation du CICE conformément à la note d'information de l'ANC du 28/02/2013 et de l'ANCC du 23/05/2013, a été faite dans les comptes sociaux au crédit d'un sous-compte dédié de charges de personnel. Le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, MUTEX l'utilise dans son intégralité à travers des efforts de formation, et de recrutement.

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Montant total des honoraires du Commissaire aux comptes au titre de la certification des comptes 2018 : **193 K€ TTC.**

Montant total des honoraires du Commissaire aux comptes au titre des services autres que la certification des comptes 2018 (attestations auprès des mutuelles assureurs du contrat UCANSS) : **5 K€ TTC.**

3. RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MUTEX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ciavant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des provisions techniques brutes de réassurance

Risque identifié

Les provisions techniques figurant au bilan au 31 décembre 2018 pour un montant de 7 472 M€ représentent un des postes les plus importants du passif.

La nature et la méthode d'évaluation de ces provisions sont énoncées dans la note de l'annexe « Référentiel comptable et réglementaire ».

La société utilise, dans la détermination des provisions techniques de l'activité nonvie, des techniques actuarielles qui prennent en compte des données quantitatives résultant de sinistres passés.

Les provisions mathématiques constituées au titre de l'activité vie sont calculées sur la base de la table de mortalité et du taux technique ayant servi à la détermination du tarif, à l'exception des rentes viagères.

L'évaluation de ces provisions requiert l'exercice du jugement de la Direction pour le choix des paramètres et hypothèses à retenir et des modèles de calcul à utiliser.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en oeuvre de cette méthodologie et mis en place notamment les procédures d'audit suivantes :

- Prise de connaissance des processus d'alimentation et de contrôle des modèles de projection des sinistres pour identifier et tester l'efficacité des contrôles clés afférents.
- Appréciation du caractère raisonnable et la cohérence d'ensemble des hypothèses clés retenues pour la détermination des provisions avec l'expérience de la société et les informations qui nous ont été communiquées et notamment les travaux de sensibilité aux jugements clés et les analyses de boni-mali.
- Réalisation de projections indépendantes sur certaines branches en sélectionnant notamment les branches significatives et incertaines dans leur développement et s'enquérir, le cas échéant, auprès de la direction pour comprendre et analyser les différences significatives.
- Evaluation du modèle actuariel de projection retenu par la société afin de s'assurer qu'il reflète la meilleure estimation des provisions.
- Enfin, vérification du caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MUTEX par l'Assemblée Générale du 29 juin 2017.

Au 31 décembre 2018, le cabinet MAZARS était dans la deuxième année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes Annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Courbevoie, le 3 juin 2019

Le Commissaire aux comptes

M A Z A R S

CHRISTOPHE BERRARD
